

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux sur les réseaux d'assainissement, au rond point de la gendarmerie avenue Vignau Anglade côté parc Favols, à Carbon-Blanc, réalisés du 6 novembre au 6 janvier 2017, par les entreprises AXEO, SOGEA, CHANTIERS MODERNES et leurs sous-traitants HYDROLOG et SANITRA, pour le compte du Cabinet Merlin, et de Bordeaux Métropole ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** Durant 1 semaine, dans la période du 6 novembre 2017 au 6 janvier 2018, les entreprises AXEO, SOGEA, CHANTIERS MODERNES et leurs sous-traitants HYDROLOG et SANITRA sont autorisés à effectuer des travaux sur les réseaux d'assainissement, sur le trottoir, au rond point de la gendarmerie, avenue Vignau Anglade, côté parc Favols à Carbon-Blanc.

**ARTICLE 2 :** Pendant cette période, les piétons seront déviés sur le trottoir d'en face au droit des travaux.

**ARTICLE 3 :** La signalisation sera mise en place et conservée par le soin des entreprises AXEO, SOGEA, CHANTIERS MODERNES et leurs sous-traitants HYDROLOG et SANITRA conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Cabinet Merlin, demandeur
- Bordeaux Métropole

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 23 octobre 2017  
Po/ Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.